



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

parlons travail

LA GRANDE ENQUÊTE NATIONALE SUR LE TRAVAIL

FOCUS SUR LES SALARIÉS DES TRÈS PETITES ENTREPRISES

11 JANVIER 2017

Plus de 200 000 personnes ont répondu à l'enquête Parlons travail, la plus grande consultation jamais réalisée en France sur le travail, lancée en septembre dernier par la CFDT. Avec cette enquête inédite, la CFDT a voulu remettre le travail au cœur du débat public et faire émerger les véritables préoccupations des travailleurs. Une ambition d'actualité alors que les débats de la campagne présidentielle n'abordent le monde du travail que par le prisme des polémiques et clichés habituels. En cette période de vote pour les élections de représentants des salariés dans les Très petites entreprises, cette enquête apporte des éléments concrets sur les attentes et les réalités vécues par les salariés. Des écarts significatifs existent entre les réponses des salariés des Très petites entreprises et l'ensemble des répondants à l'enquête CFDT « Parlons Travail ». **Focus sur quatre grandes tendances.**

1/ DES SALARIÉS DE TPE PLUS AUTONOMES MAIS AUX RESPONSABILITÉS MOINS RECONNUES

65 % des répondants travaillant dans des TPE déclarent pouvoir mettre leurs propres idées en pratique à leur poste de travail (contre 57 % de l'ensemble des répondants).

L'autonomie et l'implication des salariés de TPE vont souvent bien au-delà de leurs fonctions. Elles sont cependant peu reconnues et, la CFDT a pu le percevoir lors de ses actions de terrain, c'est un facteur de démotivation important pour eux. Dans nombre d'entreprises, les salariés ont des difficultés à aborder sereinement ces questions avec leur employeur, notamment au sujet de la reconnaissance salariale.

REVENDEICATION

La CFDT revendique de réduire les inégalités de salaires entre les salariés d'une même profession, quelle que soit la taille de leur entreprise. Elle demande la négociation de grilles de salaires dans les branches et leur application pour permettre aux salariés de TPE de connaître une progression de leur rémunération. Les branches professionnelles pourront s'appuyer sur les Commissions paritaires régionales interprofessionnelles (CPRI). Les grilles de classification des branches sont tout à fait adaptées aux petites entreprises.

2/ EN CAS DE DÉSACCORD, LE DIALOGUE N'EST PAS PLUS SIMPLE AVEC LA HIÉRARCHIE

Contrairement à une idée reçue en cas de désaccord avec leur hiérarchie, les salariés des TPE ne vont pas plus discuter avec leur patron que dans les plus grandes entreprises. Ils vont également moins se tourner vers un syndicat (4,2 %) que l'ensemble des répondants (15 %), faute de présence dans l'entreprise. En revanche ils envisagent beaucoup plus souvent de chercher un autre emploi (16,8 % contre 10 %) faute d'autre solution.

L'ambiance de travail est primordiale pour les salariés des TPE. La proximité permanente avec l'employeur

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 0142 03 80 12
presse@cfdt.fr

ISABELLE PORET
Attachée de presse

VALÉRIE MALET
Assistante

CFDT.FR

rend absolument impossible le travail avec lui pendant une période de conflit, et pousse alors de nombreux salariés à quitter leur entreprise.

REVENDEICATION

La CFDT développe un syndicalisme de soutien et d'accompagnement des salariés des petites entreprises, qui tiennent le plus souvent à éviter le conflit ouvert. Soucieuse de préserver leurs conditions de travail, elle les informe et conseille en dehors de l'entreprise.

À la demande des salariés, la CFDT peut intervenir auprès des employeurs afin de tenter de trouver, avec lui, les solutions qui permettront aux salariés de rester dans l'emploi.

Les adhérents CFDT ont, eux, accès à Réponse à la carte, un dispositif exclusif de réponse par téléphone à toutes leurs questions, ainsi qu'au soutien financier de la CFDT en cas d'action en justice.

3/ UN DROIT DU TRAVAIL MOINS BIEN RESPECTÉ DANS LES TPE

41,3 % des salariés des TPE considèrent que, dans leur entreprise, le droit du travail n'est pas respecté, contre 36 % pour l'ensemble des répondants.

La mauvaise application du droit du travail est très souvent due à une méconnaissance de celui-ci.

Mais les manques au droit du travail sont aussi dus aux lourdes charges de travail. Les salariés osent rarement contester l'organisation du travail dans les très petites entreprises car ne se sentent pas légitimes pour le faire.

La CFDT a constaté de nombreuses fois, sur le terrain, des dérives d'heures supplémentaires non payées ou récupérées en heures simples, de temps de travail dépassant largement les maximums autorisés...

Ces problèmes sont malheureusement récurrents.

REVENDEICATION

Pour la CFDT, le rôle des futures CPRI sera notamment d'informer et conseiller les entreprises et leurs salariés afin de faire connaître et respecter le droit du travail.

Aujourd'hui la CFDT constate ce besoin partagé : dans ses rencontres avec des salariés des petites entreprises, elle donne des éléments qui permettent aux salariés, comme aux employeurs, de mieux comprendre et donc de mieux appliquer les règles du travail. Bien souvent, les employeurs, se sentant pour beaucoup seuls dans leurs fonctions, sont reconnaissants d'avoir accès à ces informations.

4/ UNE PLUS GRANDE PEUR DE PERDRE SON EMPLOI ET LA VOLONTÉ D'ACCÉDER À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Les salariés de TPE craignent davantage de perdre leur emploi : 28 % contre 17 % à l'ensemble des répondants. 82 % d'entre eux sont tentés par la possibilité de suivre une formation.

En matière de formation professionnelle, la CFDT a également constaté, lors de ses actions de proximité, que 80 % des salariés et des employeurs ne connaissaient pas le dispositif du Compte personnel de formation (CPF).

Les salariés des petites entreprises se débrouillent seuls pour construire leur parcours de formation : définir leur parcours, trouver les formations, demander les financements... Il n'est donc pas étonnant que seulement un salarié des très petites entreprises sur trois soit bénéficiaire de dispositifs de formation professionnelle.

REVENDEICATION

La CFDT demande que devienne effectif **le droit pour chaque salarié de TPE à un entretien avec un spécialiste de l'orientation professionnelle** afin des les aider et de leur faciliter l'accès à la formation professionnelle.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

ISABELLE PORET
Attachée de presse

VALÉRIE MALET
Assistante

CFDT.FR

Pour plus d'informations, renseignez-vous sur : **WWW.CFDT.FR > Presse**